

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 20 décembre 2019</b>	<b>N° 2019-835</b>

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE  
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35  
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05  
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50  
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 20 décembre 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction des relations internationales	<i><b>N° 2019-835</b></i>

---

**Solidarité Internationale Eau et assainissement - Subventions d'actions spécifiques de coopération décentralisée. Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Contexte :**

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini permet aux villes, groupements et syndicats, de consacrer jusqu'à 1% de leur budget de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité à l'international, dans ces domaines.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, Bordeaux Métropole affecte une contribution annuelle de 200 000 € à la réalisation d'actions de solidarité internationale dans le secteur de l'eau. Ces fonds lui sont versés chaque année par Suez Eau France.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2016 (n°2016/821), le Conseil de Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution groupée sur trois années, soit un montant total de 900 000 € pour 2016 à 2018 (somme tenant compte des reliquats des années où il n'y a pas eu d'action), réparti en trois enveloppes.

L'une de ces enveloppes, d'un montant total de 500 000 euros, était dédiée à des actions de coopération décentralisée avec les trois zones partenaires de Bordeaux Métropole (avec lesquelles elle a un accord de coopération) : au Cameroun, au Mexique et en Inde. Les quatre projets sélectionnés ont fait l'objet d'une analyse technique croisée par la Direction des relations internationales et la Direction de l'eau. Ils ont ensuite été examinés par un Comité de sélection, présidé par la Vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement et le Conseiller délégué en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée, réuni le 14 septembre 2017.

Conformément à la délibération du 27 octobre 2017 (n°2017/672), le Conseil de Métropole a décidé d'octroyer un cofinancement d'un montant total de 317 460 € à ces quatre projets portant sur l'eau et l'assainissement à l'international.

Le Conseil de Métropole avait octroyé un montant de 107 510 euros au projet « mission Bhagiratha », porté par l'Etat du Telangana en Inde : 26 100 euros sous forme de subvention, et 81 410 euros de frais de formation et de logistique.

Ce projet identifié n'a pas pu être réalisé dans les délais. En effet, le contexte politique local complexe et l'imprécision des besoins de formation de la part de la partie indienne ne permettaient pas de mobiliser

l'expertise de Bordeaux Métropole.

Les partenaires de Bordeaux Métropole ont identifié de nouvelles actions portant sur l'eau et l'assainissement, à travers le dispositif Oudin-Santini.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de deux projets :

### **1. Projet d'amélioration de la couverture en eau et de la situation sanitaire de 4 écoles de la municipalité d'Hyderabad, État du Telangana - Inde**

L'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la couverture en eau potable, ainsi que de l'aspect sanitaire de 4 écoles au sein de la municipalité d'Hyderabad.

Il s'agira de doter les écoles en installations sanitaires telles que des stations de lavage des mains et/ou des fosses septiques, et de renforcer les capacités de collecte, de filtration et de stockage de l'eau, via la méthode de RWH (collecte, traitement et stockage des eaux de pluies).

La demande de co-financement adressée à Bordeaux Métropole pour l'ensemble de ce projet s'élève à 24 993,50 euros (cf détails en annexes 1-2).

### **2. Projet d'adduction en eau au sein de la Maison des familles de l'hôpital Laquintinie de Douala - Cameroun**

Dans le cadre du Sommet Afrique-France 2020 qui se tiendra à Bordeaux en juin 2020, la Direction générale du Trésor lance un appel à projets pour sélectionner des projets portés par des entreprises françaises dans le domaine de la ville durable.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole souhaite présenter un projet à Douala qui puisse être valorisé lors de ce sommet.

Le projet identifié est la rénovation et l'extension d'une « Maison des familles », à l'hôpital public Laquintinie de Douala. Bordeaux Métropole pourra cofinancer la partie consacrée à l'eau potable et à l'assainissement, et ainsi améliorer la situation sanitaire des populations les plus vulnérables.

Il consiste en la réalisation, après une étude de faisabilité, d'un mini réseau d'adduction d'eau pour alimenter en eau la Maison des familles afin de permettre l'utilisation de douches, toilettes, cuisine et buanderie. Cela sera poursuivi par l'organisation (création et formation) de Comités de gestion, pour assurer la pérennité des équipements et la sensibilisation des populations aux règles d'hygiène et de salubrité.

La demande de co-financement adressée à Bordeaux Métropole pour l'ensemble de ce projet s'élève à 80 000 euros (cf détails en annexes 4-5).

Le montant total pour les deux projets s'élève donc à 104 993, 50 euros.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2016/821 du 16 décembre 2016 autorisant le cofinancement par Bordeaux Métropole de projets portant sur l'eau et l'assainissement à l'international,

**VU** les accords de coopération signés, avec l'Etat du Telangana le 13 octobre 2015 et avec la Communauté

Urbaine de Douala le 5 octobre 2016 renouvelé le 24 octobre 2019,

**VU** la délibération n°2017/672 du 27 octobre 2017 autorisant le cofinancement par Bordeaux Métropole de 4 projets portant sur l'eau et l'assainissement dans ses zones de coopération,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt de Bordeaux Métropole de participer à ce dispositif ;

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de :

- **24 993,50 € à l'Organisation Non Gouvernementale SMARAN, Etat du Telangana en Inde,**
- **80 000,00 € à la Maison des familles de l'hôpital Laquintinie de Douala au Cameroun,**

**Article 2** : d'autoriser M. le Président à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent entrant dans le cadre de cette délibération,

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur l'Autorisation d'Engagement votée à cet effet au chapitre 65 – article 65748 et article 657382 – fonction 732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel VERNEJOUL</p>
---	--